Projet de mandature 2014-2020: Bordeaux, métropole européenne, ville fraternelle

Contexte et Objectifs

La nouvelle mandature qui s'est ouverte, l'avancée des projets qui transforment profondément Bordeaux, les attentes d'une population croissante, mais également l'évolution d'un contexte institutionnel et financier qui impacte fortement nos politiques publiques, nécessitaient une actualisation de la feuille de route de la Ville de Bordeaux.

La dynamique engagée depuis une vingtaine d'années doit être poursuivie et notre ambition réaffirmée : celle de faire de Bordeaux une métropole de référence à l'échelle européenne tout restant une ville fraternelle garantissant, pour chaque habitant et dans chaque quartier, le droit à la ville et la qualité de vie.

La création de la métropole au 1er janvier 2015 va se traduire par une évolution majeure des relations entre les communes et l'intercommunalité. La Ville de Bordeaux est au centre de ce processus institutionnel avec la mise en place de la mutualisation des services. De plus, en tant que ville-centre, Bordeaux est le cœur, la locomotive de la métropole qui se développe ; elle contribue donc pleinement à son dynamisme, son attractivité et son rayonnement, tout comme elle doit en tirer profit.

Métropolisation, contrainte financière, mutualisation : autant d'éléments nouveaux et importants qui, sans remettre en cause les grandes orientations stratégiques de la Ville de Bordeaux, engagent à une actualisation de son projet.

A cette fin a été conçu et rédigé un document synthétique, destiné tant aux élus qu'aux agents, aux partenaires institutionnels et au public, exposant les grandes lignes du projet stratégique de la ville Bordeaux pour la mandature 2014-2020.

Ce projet de mandature n'a pas vocation à remplacer mais simplement à synthétiser et à actualiser les documents existants (feuilles de route sectorielles, projets annuels de performances, etc.). Il a pour fonction de donner, dans un format volontairement léger, un cadre général et stratégique à l'action de la Ville.

En cela, il ne mentionne pas de manière exhaustive l'ensemble des projets et des actions qui sont programmés sur la mandature. En revanche, si chaque projet ne peut y être expressément cité, chacun s'inscrit dans les grandes orientations qui y sont présentées, chacun y trouve sa place et son sens.

Méthode

Ce projet de mandature n'est pas un document figé. Il fera l'objet d'une remise à jour chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, au regard de l'avancement des projets et au fur et à mesure du processus de métropolisation.

En termes de structuration, après une brève mise en contexte et un rappel des nouveaux enjeux tant institutionnels que budgétaires, le projet de mandature se décline à travers les trois principaux objectifs poursuivis par la Ville : assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne, garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale, agir au plus près des besoins de habitants. Ce document s'attache à mettre en exergue la transversalité des actions et des politiques publiques municipales.

Calendrier

Il est proposé de présenter ce document au Conseil Municipal concomitamment au Budget Primitif 2015 et de programmer son actualisation, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Nous allons commencer l'examen des délibérations ou des communications faisant l'objet d'un débat.

Je vais commencer par dire quelques mots sur le projet de mandature 2014/2020.

Au début de cette nouvelle mandature 2014/2020 j'ai pensé qu'il était utile d'actualiser la feuille de route de notre collectivité, de notre Ville de Bordeaux à l'intention de ses élus, de nos services, mais aussi des citoyens, des habitants de la Ville et de l'ensemble des acteurs de la vie de la cité.

Les années qui viennent vont en effet être marquées par des changements profonds. Dans le contexte où nous nous développons le premier de ces changements c'est la contrainte financière. Je n'en dirai rien puisque nous allons en parler beaucoup plus longuement à l'occasion de l'examen du Budget Primitif.

Cette contrainte sera répétitive, si je puis, dire, puisque après le premier coup de rabot de 2015, un second est annoncé pour 2016 et un troisième pour 2017. Cela va donc changer durablement la donne financière de notre collectivité.

Le deuxième changement profond dans le contexte qui est le nôtre c'est bien sûr le processus de métropolisation. Je ne m'y attarderai pas longuement. Nous en avons déjà beaucoup parlé à la Communauté Urbaine.

Vous savez qu'il recouvre trois séries de réformes.

Tout d'abord le transfert d'un certain nombre de compétences de la Ville, des communes en général, de la Ville de Bordeaux en particulier, vers la Communauté Urbaine future Métropole à compter du 1er janvier prochain.

Ces compétences sont assez nombreuses. Je ne vais pas les examiner une par une. Je n'en citerai que deux un peu au hasard.

La compétence tourisme va devenir une compétence métropolitaine, si bien que l'Office Municipal de Tourisme de Bordeaux est en train de se transformer en Office Métropolitain du Tourisme avec un changement de la composition de son conseil d'administration et aussi un changement de son territoire d'activité, ce qui peut permettre de mettre mieux en valeur certaines richesses touristiques de la Métropole au-delà même de Bordeaux.

Deuxième exemple : les réseaux de chaleur qui sont maintenant la règle dans tout nouveau territoire, dans nos nouveaux quartiers. Jusqu'à présent ils étaient de la responsabilité de la Ville, ils sont d'ores et déjà de la responsabilité de la Communauté Urbaine et demain de la Métropole.

L'ensemble de ces transferts sera neutre budgétairement, c'est-à-dire que les communes transférerons à la Métropole les dépenses, mais en même temps les recettes ; la neutralité de ces mouvements dépenses / recettes sera vérifiée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la CLECT, présidée par le vice-président chargé des Finances de la CUB, M. BOBET, mais à laquelle participent l'ensemble des 28 communes de notre établissement public.

Voilà donc pour le premier mouvement, celui des transferts de compétences. Ces transferts de compétences deviendront effectifs au 1er janvier prochain. Donc là le délai est rapproché.

Deuxième série de transferts : les transferts d'équipements d'intérêt métropolitain. Là nous avons un peu plus de temps puisqu'ils doivent se faire avant le 31 décembre 2016. Il va falloir d'abord définir ce que c'est que l'intérêt métropolitain. Il sera apprécié à la majorité qualifiée par le Conseil de la Métropole. Ensuite la gestion, la maintenance et l'exploitation de ces grands établissements

seront transférées à la Communauté Urbaine, là aussi dans une opération blanche pour les deux niveaux.

Je prends un seul exemple qui tombe sous le sens : le Parc des Expositions du Lac est à l'évidence un équipement d'intérêt métropolitain, même un peu plus, un équipement d'intérêt régional. Il fera partie très vraisemblablement des premiers équipements transférés.

Troisième mouvement dans ce cadre général de la métropolisation c'est la mutualisation des services.

L'un des objectifs de la réforme, que pour ma part je trouve bien orienté, c'est d'éviter les doublons et d'essayer de rendre un service de qualité équivalente avec des moyens peut-être plus concentrés et plus mutualisés.

En forçant un peu le trait, même si ce n'est pas exactement le cas, nous avons aujourd'hui 28 communes, donc 28 directions des finances, 28 directions des ressources humaines, 28 directions de l'informatique, 28 directions des achats... Je dis que ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'il y a de toutes petites communes qui ne sont pas dotées de ces services, mais ça reste quand même globalement vrai. On voit bien qu'il y a certainement des progrès d'efficacité à faire en regroupant ces services.

Nous nous sommes engagés dans un très gros travail qui a été piloté du côté des élus par le vice-président chargé de la métropolisation Alain ANZIANI dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises, et au niveau des services par le Directeur Général des Services de la Métropole qui a réuni systématiquement tous ses collègues dans 9 groupes de travail qui ont examiné ces questions de mutualisation de façon très précise.

Je ne vais pas m'y attarder trop longtemps puisque le schéma de mutualisation qui est sorti de ces travaux sera soumis à notre Conseil Municipal en janvier ou en février de façon que le Conseil de la Métropole puisse l'adopter définitivement en mars 2015, date butoir fixée par la loi.

Je signalerai juste quelques-uns des principes qui ont prévalu dans ce travail.

Le premier principe c'est de rappeler que « la porte d'entrée », pour utiliser cette expression un peu familière, pour nos concitoyens ça restera l'échelon communal. Il n'est pas question d'effacer les identités communales qui restent l'échelon de proximité pertinent. Donc la CUB fixera les grandes orientations, définira les politiques stratégiques, mais la mise en œuvre se fera au niveau communal.

Deuxième principe qui a été fixé c'est celui du volontariat. Le schéma de mutualisation qui a été élaboré par la CUB et que nous aurons à examiner c'est une liste des fonctions mutualisables grandes fonctions par grandes fonctions et sous-fonctions par sous-fonctions. Les communes pourront choisir ceux de ces services qu'elles souhaitent mutualiser soit tout de suite dès le début de l'année prochaine, soit en juin 2015, soit au 1er janvier des années qui suivront puisque nous avons choisi un processus pragmatique, souple et évolutif.

Dans l'organisation des services nous avons déterminé trois catégories différentes :

Des services qui vont rester strictement communaux, c'est le cas de la petite enfance, c'est le cas des écoles, c'est le cas de l'action sociale, ce sera le cas en grande partie des services de proximité dans le domaine culturel et sportif.

D'autres services seront intégralement métropolitains : les transports en commun bien entendu, le tramway, le réseau de bus, etc., mais aussi la collecte des ordures ménagères ou le réseau d'assainissement. Tout ceci restera intégralement communautaire.

Entre les deux nous avons défini une notion de services communs qui seront juridiquement et administrativement des services de la Métropole placés sous l'autorité du Président de la Métropole et du Directeur Général des Services de la Métropole, mais dans lesquels les maires auront une

relation fonctionnelle. Ils auront la possibilité de saisir ces services dans le cadre d'un contrat d'engagement qui définira très exactement les relations Métropole / Communes.

Pour que la proximité soit une réalité nous essaierons le plus souvent possible de faire en sorte que ces services communs soient implantés dans les directions territoriales de la Métropole qui ont fait la preuve de leur efficacité, que nous allons renforcer en compétences d'abord et ensuite en moyens humains notamment.

Voilà le cadre général de cette mutualisation. Je comprends qu'elle puisse susciter un certain nombre d'interrogations de la part des élus, nous en avons parlé à plusieurs reprises dans le cadre du bureau de la Communauté ou du groupe de pilotage qui a été mis en place. Je me suis moi-même rendu dans presque une dizaine de communes de la Communauté Urbaine à la rencontre des Conseils Municipaux pour leur expliquer tout cela.

Cela suscite aussi des questions bien légitimes parmi nos agents, aussi bien ceux des communes que ceux de la CUB qui souhaiteraient savoir exactement comment les choses vont se passer pour eux.

C'est la raison pour laquelle nous avons dès le départ impliqué leurs organisations syndicales dans ce processus. Nous les avons rencontrées à plusieurs reprises, au niveau des élus, au niveau des services. Nous allons continuer. Ce que nous essayons de faire c'est de fixer le plus vite possible, en fonction du calendrier qui sera retenu par chaque commune, les propositions qui seront faites à nos agents.

Statutairement ils pourront soit être mutés dans les cadres de la Métropole, soit être détachés, soit être mis à disposition. Lorsque dans certaines petites communes c'est la même personne qui assume deux ou trois fonctions il sera difficile de couper ladite personne en trois pour la répartir dans plusieurs services communautaires. Là on a mis au point un autre concept qui sera la prestation de services opérée par la Métropole dans le cadre de ses compétences au profit d'une commune qui rémunérera ces prestations de services.

Donc nous allons poursuivre ce dialogue avec nos personnels. Aucun emploi ne sera supprimé du fait de la mutualisation.

En ce qui concerne les conditions matérielles, bien entendu l'indice de base est le même pour tout le monde. On est dans le cadre de la fonction publique territoriale. Ce qui peut varier ce sont les régimes indemnitaires, bien sûr. Mais globalement on peut dire que dans la plupart des cas le régime indemnitaire de la CUB est plus avantageux que celui des communes. Le rattrapage ne pourra pas se faire instantanément parce que la charge financière pour la Communauté Urbaine serait insupportable. Le curseur sera déplacé progressivement.

En tout cas personne n'y perdra par rapport à la situation actuelle.

Voilà ce que je peux dire sur ce processus de mutualisation et sur ce contexte nouveau que cela va créer.

Dans ce contexte de vaches maigres budgétaires et de métropolisation, les vaches maigres budgétaires c'est une contrainte. La métropolisation, je le répète, pour moi n'en est pas une, c'est plutôt une chance : comment redéfinir ou réaffirmer l'ambition qui est la nôtre ?

Vous savez que pour nous il s'agit de faire de Bordeaux une ville de taille et de rayonnement européens, tout en lui conservant son art de vivre et son caractère de ville fraternelle. C'est ce défi que nous nous sommes fixé et que nous allons relever tout au long de cette prochaine mandature et au-delà bien sûr.

Le projet de mandature s'articule en deux grands chapitres.

D'abord l'ensemble des actions qui nous permettront d'assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole urbaine. Je ne vais pas les prendre dans le détail. Vous avez lu le document qui n'est pas très long. Une dizaine de pages faciles à lire.

Cette affirmation de la place de Bordeaux se traduira d'abord par la livraison d'équipements majeurs au cours de cette mandature : le nouveau stade en 2015 qui j'en suis sûr deviendra un des facteurs d'attractivité majeur de la Métropole, la Cité des Civilisations du Vin, il en sera de même en 2016.

Je cite des équipements qui ne sont pas portés par la Ville ni par la CUB mais qui vont affermir ce rayonnement métropolitain et européen de Bordeaux, je pense à la nouvelle Gare Saint-Jean avec l'accueil de la LGV, et puis d'autres équipements comme la grande salle de spectacle portée par la CUB ou la réhabilitation du Parc des Expositions que j'ai évoquée tout à l'heure.

Nouveaux équipements mais aussi nouveaux quartiers, je les cite pour mémoire, ils sont bien connus, nous les avons présentés ici à de nombreuses reprises :

Ginko qui est sorti à moitié de terre ;

Les Bassins à Flots où la commercialisation se fait à une vitesse beaucoup plus rapide que nous ne le pensions ;

Brazza qui va démarrer ;

La ZAC Bastide-Niel confiée à BMA, Domofrance et Aquitanis qui va aussi démarrer ;

Et quand on remonte la Garonne, les opérations dans le territoire de Bordeaux Euratlantique avec Garonne Eiffel dont la concertation vient de s'achever, et Saint Jean-Belcier dont les premiers permis de construire sont délivrés. Les premiers chantiers vont se déclencher.

Voilà pour ce qui concerne l'aménagement urbain, le logement et les locaux d'activité.

Le deuxième volet de ce rayonnement de la Métropole c'est bien sûr la mobilité.

Nous continuons notre réflexion sur le tram / train du Médoc et sur la ligne D pour savoir comment rebondir après les décisions du tribunal administratif.

Le nouveau franchissement Jean-Jacques Bosc verra ses travaux débuter en 2016.

Et nous avons adopté en bureau de Communauté Urbaine la nouvelle tranche du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains qui se traduira notamment par une liaison en bus à haut niveau de service entre Bordeaux centre, Caudéran, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, et Saint Aubin du Médoc, une liaison très attendue dans ce quartier de Bordeaux.

Deuxièmement, la desserte de l'aéroport par l'extension de la ligne A et la liaison avec le chemin de fer de ceinture.

Ou enfin une étude pré-opérationnelle pour une desserte circulaire de l'agglomération en transport en commun en site propre empruntant les boulevards et reliant de pont à pont la Plaine Rive Droite.

Troisième volet de ce rayonnement européen de Bordeaux c'est l'aménagement numérique du territoire. Notre objectif est de munir 90% des ménages et des entreprises d'un débit filaire ou mobile à très haut débit.

Enfin l'activité économique, touristique et culturelle. Bordeaux affiche un taux de croissance de créations d'entreprises qui est le plus élevé des grandes villes françaises. Nous sommes à un peu plus de 7% sur la période 2011 / 2013 selon l'INSEE.

Nous allons donc poursuivre notre politique de soutien à l'entreprenariat et d'aménagement des espaces fonciers et immobiliers nécessaires sur les grands sites en particulier le centre d'affaires autour de la gare, mais pas uniquement.

Nos technopoles, là j'élargis la réflexion au cadre de la Métropole, avec bien sûr l'aéro-parc de Mérignac où Thales va réaliser un investissement très important. On voit d'ailleurs là que se concrétise une des évolutions que j'avais en tête lorsque la SIMMAD s'est installée - ce service chargé du maintien en condition opérationnelle des avions de nos armées - c'est-à-dire que les industriels se rapprochent aujourd'hui du site de la SIMMAD. La SIMMAD a implanté 800 personnes sur Bordeaux, la Base Aérienne 116 et sur l'ensemble de la Métropole. Eh bien on voit maintenant Dassault, Thales et d'autres entreprises de ce type migrer aussi vers Bordeaux pour être tout proches de leur donneur d'ordres. Donc ces grands sites métropolitains, mais aussi des pépinières d'entreprises.

J'étais il y a peu de temps dans la pépinière des Chartrons à la rencontre de la vingtaine de jeunes créateurs qui y sont installés. Ça fait vraiment chaud au cœur de les voir plein d'enthousiasme et d'esprit d'entreprise.

Nous allons poursuivre aussi l'aménagement d'hôtels d'entreprises, d'espaces de travail collaboratif numérique, et développer notre action de prospection à l'international.

L'action économique c'est aussi l'économie sociale et solidaire à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. La Mission Locale et la Maison de l'Emploi y sont fortement investies.

Parmi les grands atouts économiques de Bordeaux je cite rapidement le tourisme puisque nous savons à quel point il est créateur d'emploi. Les derniers chiffres montrent que la Ville de Bordeaux est un des territoires les plus dynamiques sur le plan touristique de la région Aquitaine et de l'ensemble du pays.

Dans cette attractivité sur le rayonnement de Bordeaux la culture tient une place centrale. Nous avons eu l'occasion d'en parler très longuement à l'occasion de l'examen du document d'orientation culturelle présenté par l'adjoint compétent. Je n'y reviens donc pas à ce stade.

Le deuxième grand volet de ce projet de mandature c'est la consolidation de la cohésion sociale et territoriale de notre Ville. Nous y tenons beaucoup. Bordeaux est une ville où le lien social est assez fort. Nous avons donc mis en chantier ce Pacte de Cohésion qui est actuellement présenté à chacun des conseils de quartiers et des commissions permanentes avec des débats de grande qualité.

Ce pacte se déroule selon 5 grands axes que je ne commenterai pas puisqu'ils vous ont déjà été présentés. Juste un petit focus sur un ou deux d'entre eux. Je pense en particulier à la production de logements de qualité accessibles à tous. Le Secrétaire Général de la Préfecture vient de me confirmer que le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine, le PNRU 2014 / 2024 s'appliquera à deux quartiers pour lesquels nous nous étions portés candidats : La Benauge où c'était carrément acquis, mais aussi les Aubiers. Ça c'est une très bonne nouvelle qui va nous permettre de poursuivre notre action de réhabilitation de ce quartier.

Dans l'axe 4 qui est le bien-être et la santé, je voudrais souligner que j'ai signé ce matin avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé, mais aussi le représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le représentant du Département, enfin plein de partenaires, le Contrat Local de Santé qui fait suite au document que nous avions signé l'an dernier, qui maintenant se décline en un plan d'actions très concrètes et qui a été très apprécié, je crois, de tous les partenaires qui étaient présents.

Enfin le projet de mandature se termine par la réaffirmation de la méthode qui est la nôtre depuis des années, à savoir agir au plus près et avec nos concitoyens. C'est la vie de quartier, bien sûr, et le très bon fonctionnement des conseils de quartiers 5 ou 6 qui se sont tenus dans la dernière période et tous dans un esprit extrêmement constructif. Les commissions permanentes fonctionnent bien.

Cette vie de quartiers c'est aussi les services publics de proximité. Nous avons beaucoup de progrès à faire encore en matière de propreté. La décision de mutualiser collecte et nettoyage est prise en ce qui concerne la Ville. Nous sommes en train d'y travailler avec la future Métropole.

De même que la décision que j'ai souhaité prendre sur le centre historique, à savoir le retour à la collecte dans des bacs de rue devant l'échec patent de la mise en place des bacs de proximité, est en cours d'examen par nos services. Ce n'est pas très facile mais j'espère y arriver.

Voilà pour ce qui concerne la concertation qui ne se limite pas aux conseils de quartiers, qui prend aussi la forme de nombreux ateliers de prospective ou de co-construction de projets.

Je voudrais signaler à ce titre l'excellente journée de travail qui s'est déroulée au Palais des Congrès vendredi dernier toute la journée, où une quinzaine de tables rondes ont réuni les habitants du quartier, les principaux acteurs, sur le devenir de Bordeaux Maritime et de Bordeaux Nord. Cela a été une rencontre particulièrement fructueuse qui va nourrir maintenant la réflexion des urbanistes sur l'évolution de ces 4000 hectares du nord de Bordeaux qui ont un potentiel aussi tout à fait considérable.

Voilà résumé peut-être de façon un peu rapide ce projet de mandature qui nous permet de nous projeter sur cette période 2014 / 2020.

Je rappelle que c'est un document qui ne fait pas l'objet d'un vote, qui sera actualisé chaque année, mais bien entendu il est soumis à votre discussion.

M. HURMIC a déjà demandé la parole.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai bref, parce que si je ne l'étais pas je donnerais l'impression de donner de l'importance à un document qui à mon sens ne le mérite pas dans la mesure où la caractéristique essentielle qui l'anime c'est qu'il est creux et vide.

Je vais quand même apporter un certain nombre d'explications sur ces qualificatifs dont je reconnais toute la sévérité.

Vous nous dites d'abord qu'il est censé répondre à ces objectifs de métropolisation et de mutualisation qui nous attendent incontestablement. Je partage le point de vue qui consiste à dire que la métropolisation n'est pas une contrainte mais une chance pour notre ville. Encore faut-il qu'on soit capable ici de donner du sens à ce mot « métropolisation ».

Le calendrier n'est pas en faveur de cette pétition de principe incantatoire que vous faites aujourd'hui dans la mesure où rien n'est encore avancé, décidé.

Par exemple vous nous indiquez que les équipements d'intérêt métropolitain ne seront pas transférés avant le 1er janvier 2016, ce qui est exact. Je fais partie de la commission locale, c'est-à-dire de la CLECT qui discute de ces transferts. Nous aurions aimé savoir aujourd'hui à l'heure du débat quels sont les équipements d'intérêt métropolitain que la Ville de Bordeaux envisage de transférer à la métropole. Ça aurait pu instaurer un débat. Nous ne sommes pas forcément tous d'accord, peut-être le sommes-nous, mais nous aurions pu déjà entamer le débat sur ce sujet majeur. Rien dans le texte qui nous est soumis.

Pareil sur le schéma de mutualisation Nous avons encore un an devant nous pour que ce schéma prenne un peu de consistance. Vous nous avez donné quelques positions de principe qui sont connues de tous, mais cela ne va pas très loin sur ce que seront les conséquences concrètes de ce schéma de mutualisation pour la Ville de Bordeaux.

Donc déjà pour ce premier point le document n'est pas très révélateur de ce que sera l'attitude de la Ville de Bordeaux dans le cadre des discussions d'ores et déjà entamées avec nos collègues de la Communauté Urbaine.

Deuxième point que je veux aborder. Vous faites état à juste titre du fait que l'Etat a sérieusement réduit les moyens affectés aux collectivités locales ; vous le dites assez souvent pour qu'on s'en souvienne. De même sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat impactera fortement les collectivités. Oui, certes, Monsieur le Maire, mais à ce niveau de l'incantation j'aurais bien aimé que vous soyez cohérent avec ce que vous nous indiquiez le 28 mars de cette année, c'est-à-dire il y a quelques mois, lors de notre première assemblée où vous fixiez un peu la feuille de route des 6 ans à venir, vous nous disiez, je cite :

« Nous devons contribuer à notre place, celle d'une ville et d'une agglomération mais qui peut être déterminante, à construire un nouveau modèle de croissance fondé sur la sobriété, une sobriété heureuse. »

J'aurais aimé personnellement, Monsieur le Maire, même si je me répète et ce n'est pas la dernière fois que je me répèterai sur ce sujet-là, que vous nous indiquiez comment la Ville de Bordeaux entend enfin entamer le chemin vers une sobriété, une sobriété heureuse. Vous n'osez même pas employer le mot sobriété à l'intérieur de ce que vous nous présentez comme étant une feuille de route.

Cela me rend extrêmement songeur sur les efforts que vous êtes prêts à faire vers cette sobriété.

Troisième observation c'est sur le fait que je suis persuadé, même si je n'ai pas fouillé trop le document, qu'il va y avoir très rapidement des inadéquations entre les déclarations de principes et les incantations et ce qui est le nerf de la guerre, c'est-à-dire le budget dont nous allons discuter dans quelques instants ;

Je prendrai, pour ne pas être long puisque j'ai promis d'être court, un sujet qui me paraît important et qui nous tient à cœur, c'est la lutte contre la pollution. Vous nous dites dans ce chapitre sur la lutte contre la pollution que vous visez le renforcement des déplacements doux ou le développement des zones 30 qui doivent permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique.

Monsieur le Maire, nous partageons à 100% cette déclaration de principe.

Mais quand je regarde dans le budget 2015 dont on va parler dans quelques instants quelle est la part que vous accordez à ce qui est pour vous une priorité aux termes de cette feuille route, c'est-à-dire la promotion des déplacements doux, je constate qu'au niveau des investissements vous divisez par 6 ce qui était prévu l'an dernier. Au niveau même des têtes du chapitre c'était 867.000 euros l'an dernier, 550.000 cette année, c'est-à-dire moins 36% au titre de la programmation générale de ce que vous appelez la promotion des déplacements doux.

Ce n'est pas la peine de nous présenter une feuille de route si dix minutes ou un quart d'heure plus tard vous nous présentez un budget qui est en totale inadéquation avec ce que vous nous présentez comme étant une priorité.

Enfin dernière observation que je voudrais faire sur ce document, et là pour prendre une expression qui vous est chère, « je suis tombé du placard. » Vous avez un chapitre intéressant qui s'appelle « Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine ».

Je me suis dit : enfin ils abordent le terrain de l'écologie, enfin on va peut-être entendre parler de sobriété. Mais vous savez ce que vous mettez dans ce chapitre-là ? Vous mettez : « Les grands rendez-vous des années à venir : l'Euro 2016. »

Vous ne saviez pas où caser l'Euro 2016, Monsieur le Maire. Vous ne saviez pas où le mettre. C'était tellement difficile à caser dans une feuille de route que vous l'avez casé dans le « Bien-être, santé, environnement préservé ». Expliquez-moi ce qu'il vient faire là-dedans.

J'ai un peu mis ça sur le dos des doutes que vous aviez émis au mois d'octobre dernier en disant : « Est-ce que je ferais aujourd'hui le stade, où est-ce que je ne le ferais pas ? » J'avais partagé vos doutes à ce moment-là. Mais faites alors une colonne « doutes » en disant que peut-être c'est un investissement que nous aurions été plus avisés de ne pas envisager en 2008 à une période de prospérité économique que nous ne connaissons plus aujourd'hui.

Vous nous le casez dans le chapitre environnement. S'il y a bien un investissement, Monsieur le Maire, qui est anti-écolo, qui est vraiment de l'urbanisation à outrance de terres jadis agricoles, de l'urbanisation galopante, etc., c'est bien ce sujet-là.

Alors de grâce, je veux bien que vous ne nous parliez plus de sobriété, mais évitez de nous mettre le grand stade quand vous parlez d'écologie. Ça nous paraîtrait déjà un progrès énorme pour ce que vous appelez le projet de mandature.

Voilà les quelques observations sommaires que je souhaitais faire sur ce document.

M. LE MAIRE. -

Mon cher collègue, à creux, creux et demi. Je ne sais pas si mon texte est creux, mais alors votre contribution n'est pas creuse, elle est vide. On pourrait imaginer…

M. HURMIC. –

Comme document creux c'est difficile de faire mieux !

M. LE MAIRE. -

Calmez-vous. Je vois que vous êtes assez tonique cette après-midi. Vous avez bien déjeuné sans doute.

M. HURMIC. -

Je ne peux pas inventer quelque chose qui n'existe pas !

M. LE MAIRE. -

Vous êtes nul, mon cher ami, parce qu'on aurait pu imaginer 30 secondes qu'un membre de l'opposition apporte quelque chose de constructif dans vos propos. C'est nul. Vous ne dites rien…

M. HURMIC. -

Et vous ?

M. LE MAIRE. -

…sinon de partir en guerre contre vos obsessions qui doivent vous empêcher de dormir, le stade.

Je persiste et je signe, il est tout à fait légitime de mettre l'Euro 2016 dans le chapitre Bien-être et Santé…

M. HURMIC. -

Non !

M. LE MAIRE. -

… puisqu'il va y avoir à cette occasion, à l'initiative du gouvernement d'ailleurs et du ministre de l'Education Nationale, un concours de football scolaire qui va permettre aux jeunes de faire du sport…

(Brouhaha)

M. HURMIC. -

(Inaudible)

M. LE MAIRE. -

… et faire du sport à l'école c'est vachement bon pour la santé ! Vous voyez, bravo au gouvernement !

Votre espèce d'esprit systématique et votre vision archéologique de l'écologie prouvent que vous êtes totalement caricatural.

Quant à dire ici que nous ne faisons rien en matière de sobriété…

M. HURMIC. -

Parlez fort !

M. LE MAIRE. -

Arrêtez de m'interrompre si vous le voulez bien ! Avec votre permission je vais essayer de parler. Je ne vous ai pas interrompu.

M. HURMIC. -

Dont acte. Pardon.

M. LE MAIRE. -

Je ne vous ai pas vu à la Maison Eco-citoyenne samedi dernier pour accompagner les 100 familles qui concourent à l'opération qui a été lancée là aussi au niveau national par l'ADEME, qui s'appelle « Familles à énergies positives » ! Ça, vous ne connaissez pas ?

Si ce n'est pas de la sobriété ça… C'est vraiment de la sobriété heureuse parce que les familles qui étaient là étaient très heureuses. Madame WALRYCK pourra vous le dire.

Alors vraiment vous venez de donner l'exemple d'un esprit de système dans le dénigrement qui fait que ce n'est pas très sérieux. Je vous le dis comme je le pense. Et je le répète, c'est vraiment creux.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, ce document m'inspire plusieurs réflexions allant du général au particulier.

Nous avons là un beau document comme les collectivités savent en pondre régulièrement, c'est-à-dire de la volonté, une bonne dose d'autosatisfaction, des certitudes quant aux prévisions pour l'avenir à plusieurs années, et puis quelques perles assenées doctement. J'en ai relevé une. Je cite le document :

« La réforme territoriale devra apporter aussi aux citoyens plus de lisibilité de l'action publique. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification… etc., etc. »

Le cadre de cette métropolisation s'inscrit dans une réforme beaucoup plus vaste, et cette réforme faite à la va-vite, sans aucune concertation, accompagnée de calculs électoralistes de la part du gouvernement, n'amènera pas plus de lisibilité pour nos concitoyens qu'elle n'amènera des économies, argument majeur pourtant avancé, pour réduire les coûts du millefeuille administratif.

« Lisibilité », nous attendons toujours la nouvelle répartition des compétences précises des régions et des départements à moins de quatre mois d'une élection qui annoncera pour ces derniers la fin programmée du niveau départemental à quelques années.

Il est évident qu'un tel bouleversement aurait dû faire l'objet d'un véritable débat soumis à l'avis des Français par referendum pour leur redonner la parole dans ce qui les touche dans leur vie quotidienne.

Quant à la métropolisation, cette idée basée entre-autres sur la mutualisation des moyens et des coûts paraît à première vue alléchante. Nous sommes sceptiques sur les économies réalisables. Cette vision va toujours dans le même sens, à savoir l'instauration d'entités toujours plus grandes, qui, sur le principe éloigneront le citoyen du centre des décisions qui le concernent.

Grandes régions, véritables mastodontes sans économie aucune réalisée, mais imposées par les injonctions de l'Union Européenne ; départements en voie de disparition ; communes perdant – un certain nombre de maires nous ont fait part de leurs craintes – une partie de leurs pouvoirs de proximité, noyées dans une entité plus importante, je vous le disais.

La métropolisation creusera de plus les inégalités territoriales au détriment des populations rurales et des communes de moindre importance.

Pour résumer : le triptyque Commune / Département / Etat doit être, à notre avis, maintenu, spécificité française adaptée à nos territoires et à leurs diversités locales.

Vous venez de nous lire une longue liste des équipements et projets de votre politique municipale. Vous nous vendez la métropolisation sous couvert de métropole européenne du 21ème Siècle dans le cadre d'euro-régions. La vision semble grandiose. Que Bordeaux ne cesse de grandir est un fait actuel, le sera-t-il pour les décennies à venir ? On ne le sait.

Les équipements à réaliser que vous citez dans une liste imposante peuvent-ils l'être exclusivement dans le cadre d'une métropole ? Question qui mérite d'être posée.

Que des économies d'échelle puissent être réalisées est une chose tout à fait envisageable pour certains services précis, mais déjà la Communauté Urbaine endosse ce rôle de mutualisation depuis des années.

Quant au renouveau économique, certes, 7%, premier de la classe. Très bien. Je ne sais s'il amène des centaines et des milliers d'emplois. Il ne passera pas par ce type de nouvelle strate administrative, mais par une véritable politique nationale de relance et de protection économique de nos entreprises, donc de création d'emploi.

Doit-on rappeler que l'année 2013 a vu la courbe exponentielle des faillites d'entreprises culminer à 63.000 faillites pour notre pays ?

La métropolisation ne pourra influer concrètement sur ce mal dont la source principale est le manque de protection économique et la politique d'austérité qui entraînent dans le mur l'activité de nos entreprises et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Certes, ce sont de grands concepts mais ils sont pourtant bien réels.

Quand vous nous parlez de la métropolisation, en vous écoutant on doit être heureux. Tout est heureux chez vous : la sobriété, l'emploi, tout serait heureux. J'ai bien peur qu'il faille déchanter et que tout ne soit pas aussi rose.

Quant aux besoins des habitants en ces temps de crise et de réduction de crédits d'Etat, vous ne cessez de le répéter et je ne vous le conteste pas, conformez vos actes à vos paroles et ne transférez pas les dépenses non prioritaires de la Ville à la Métropole, comme un programme d'acquisitions d'œuvres d'art dans l'espace public ; on sait ce que cela coûte, ce sera par millions ; et le peu d'engagement financier des Bordelais pour les œuvres de Jaume Plensa en est l'exemple quand il fallut conserver une de ces œuvres près du Grand-Théâtre.

Priorités, ne cessez-vous de répéter. Alors concentrez-vous sur les priorités qu'attendent les Bordelais, sur l'emploi, le logement, les transports. Cette tâche est déjà immense. Elle suffira pour donner à Bordeaux l'image de dynamisme que bien sûr nous voulons tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, j'avoue que comme Pierre HURMIC, mais je ne voudrais pas écoper d'un « je suis nul » comme mon collègue, nous avons été un peu sceptiques en lisant ce document.

D'abord parce qu'il y a une espèce d'oxymore dans ce document : un plan de mandature qui est revu chaque année ça s'appelle une annexe au débat d'orientation budgétaire.

Ce n'est pas non plus un des documents de communication dont vous avez l'habitude. Non. C'est une espèce d'entre-deux qui est un début de long Conseil Municipal sur le budget.

Cependant dans votre propos liminaire vous nous avez exposé pour une fois votre vision de la métropolisation et de la mutualisation. C'est un sujet suffisamment important pour que nous en débattions régulièrement ici et pas juste au moment de l'adoption du schéma en février ou en mars, et pas juste en bureau comme vous l'avez vous-même évoqué.

Dans ce propos deux choses m'ont interloqué.

Premier point, nous avons durant plusieurs mois, ou plusieurs années, ferraillé, vous comme Maire, moi comme Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, sur la question de la collecte des ordures ménagères. A plusieurs occasions vous aviez affirmé que vous souhaitiez pour plus d'efficacité que ce soit les services de la Ville qui reprennent sous forme de délégation cette collecte des ordures ménagères.

Or, au détour d'une phrase vous avez confirmé ce qui me semble être exactement le contraire. Donc je voulais avoir votre point de vue là-dessus.

Deuxième point, vous avez eu l'amabilité d'évoquer les contrats de co-développement ou les directions territoriales. Quand ceux-ci ont été mis en place il y a quelques années à la Communauté Urbaine c'était pour justement trouver un équilibre entre une Métropole à venir qui allait devenir de plus en plus forte et un besoin de légitime proximité.

Je m'explique. Il est tout à fait possible, ça se fait ailleurs en France, que le phénomène de métropolisation s'accompagne d'un phénomène de déconcentration au niveau des municipalités. Pour des travaux de voirie de proximité, d'entretien, il peut y avoir effectivement plus de réactivité même si les circonscriptions de voirie fonctionnent bien, si c'est géré au niveau de la Commune.

Or dans votre propos liminaire je n'ai pas du tout entendu cet équilibre. Je n'ai senti qu'un mouvement ascendant vers la Métropole. Le principe de subsidiarité me semblerait être un principe de bon aloi.

Voilà les quelques mots préalables que je souhaitais dire pour avoir un peu plus d'éclaircissement, ici en Conseil Municipal, parce que la métropolisation va se faire avec deux partenaires, les communes et la Métropole, et il est normal que les élus municipaux, tous les élus municipaux, soient également informés. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER a fait le procès de la réforme territoriale. C'est un débat qui dépasse notre enceinte ici. J'ai indiqué que pour moi ce qui était en cours entre les communes et la Communauté Urbaine, c'est-à-dire le mécanisme de métropolisation, allait dans la bonne direction. Je n'ai pas dit que la réforme territoriale telle qu'elle est conçue aujourd'hui était dans son ensemble une bonne réforme.

Je suis même stupéfait de voir que l'on va demander aux électrices et aux électeurs de choisir des conseillers départementaux dont on ne sait pas quelles seront les compétences. C'est l'exemple d'un beau gâchis.

Ceci nous concerne car nous ne savons pas quelles seront demain nos relations avec le Conseil Régional ou le Conseil Général. Est-ce que sur le territoire de la Métropole les compétences du Conseil Général vont basculer vers la Métropole comme cela avait été annoncé ? Ou pas ? Mystère. On n'en sait toujours rien. Le débat est en cours au Sénat et demain à l'Assemblée Nationale.

De même les relations avec le Conseil Régional. J'ai été alerté il y a quelques jours par le Président de la Communauté Urbaine de Lyon qui me dit que dans le cadre du débat au Sénat aujourd'hui on est en train de donner tous les pouvoirs économiques aux régions, ce qui alarme les métropoles qui ne peuvent pas renoncer à avoir leurs propres stratégies de développement économique.

Donc cette réforme territoriale, au moins au niveau départements / régions - on connaît par ailleurs quels sont mes choix dans ce domaine - elle est ni faite ni à faire. Je l'ai dit à plusieurs reprises.

Je ne répondrai pas à M. FELTESSE comme j'ai répondu à M. HURMIC tout simplement parce que son intervention est radicalement différente. Elle n'a pas la même tonalité.

Sur la collecte des ordures ménagères, oui, c'est vrai, il y avait deux solutions, tout mutualiser au niveau de la Ville, ou tout mutualiser au niveau de la CUB. A la lumière du processus de mutualisation qui est en cours aujourd'hui je pense que l'unification au niveau de la CUB est la meilleure formule.

J'insiste bien sur le fait qu'il nous faut aussi revenir à des méthodes différentes devant l'échec que nous avions constaté ensemble d'ailleurs, de la collecte par double bacs à domicile.

En ce qui concerne les directions territoriales et les CODEV, je n'ai pas très bien compris le sens de votre intervention, ou alors je me suis mal expliqué.

D'abord je vous rappelle que ces réformes nous les avons approuvées. J'ai eu l'honneur d'être votre premier vice-président pendant 6 ans, donc je prends à mon compte aussi toutes les réformes qui ont été faites pendant cette période. Mais justement l'objectif c'est bien de déconcentrer les services centraux de Mériadeck au profit du territoire et au profit d'une direction territoriale. Nous sommes en train de réfléchir avec le Directeur Général à la manière de renforcer ces directions territoriales qui sont l'interface en vérité entre les élus communautaires et les élus communaux, entre les services communautaires et les services communaux.

Je pense que là nous allons trouver un bon point d'équilibre. Il y a une assez forte adhésion de l'ensemble des maires à ce renforcement des directions territoriales. Les CODEV sont en cours de discussion. C'est une bonne méthode de travail. Le simple problème est de savoir où on placera le curseur budgétaire une fois qu'on aura discuté l'ensemble des CODEV.

Mais sur le fond de la méthode je ne vois pas de désaccord.

On va poursuivre le débat. Mme AJON a demandé la parole.

MME AJON. –

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de mandature 2014 / 2020 est très consensuel. Toutefois c'est dans certaines formulations que se cachent des interprétations qui peuvent être divergentes. Je revendrai plus précisément sur deux points au sein de l'attractivité économique et s'insérer économiquement.

En effet, dans le cadre de la future loi NOTRE nous notons une répartition des compétences entre les différentes strates des collectivités locales. Ainsi la Région a la compétence, entre-autres, du développement économique, l'aide aux entreprises et la structuration de filières. La

Région Aquitaine ainsi définie met en œuvre la stratégie de développement économique, les politiques de filières, la création de clusters, elle favorise la création de plate-formes technologiques et crée des dispositifs d'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'investissements, d'innovations et d'internalisation.

Elle sous-tend les politiques de recherche / développement en lien avec les filières majeures et en devenir du territoire.

La Métropole quant à elle doit mettre en œuvre les conditions d'accueil et de développement des entreprises, la promotion de son territoire, le développement d'infrastructures, l'animation à l'échelle de l'agglomération de son tissu économique.

Aussi, nous en sommes tous d'accord je l'espère ici, la Région a besoin dans son développement d'une Métropole dynamique et attractive pour les fonctions tertiaires et tertiaires supérieures en particulier, mais la Métropole ne pourra être attractive dans un désert régional.

Cette clarté de ligne doit se retrouver particulièrement sur le rôle des agences de développement économique que sont BGI et ADI, comme vous le savez. Car nous ne devons pas voir ces outils de développement être mis en concurrence mais bien en partenariat et co-développement pour l'emploi sur nos territoires. Une délimitation claire des activités et de complémentarité doit être arrêtée entre BGI et ADI. Dans ce document cela ne paraît pas clair.

Enfin sur la partie « s'insérer économiquement », j'émets quelques inquiétudes entre les mots que l'on voit sur ce document de soutien aux acteurs de ce secteur d'activité et la réalité de terrain, en particulier pour les PLIE qui sont sur certaines communes de la CUB abandonnés par votre famille politique, alors que nous sommes bien ici face à un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Les PLIE demeurent des outils essentiels d'animation, de coordination et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur le territoire défini.

Notre souhait est donc de vous rappeler qu'en termes de développement économique nous avons tout intérêt, comme le dit le Président Alain ROUSSET, « de chasser en meute. » La Métropole ne doit pas croire qu'elle vit seule. Elle a besoin de son territoire régional.

Cela ne doit pas être que des mots mais bien des actes concrets qui doivent se conclure par des financements pour l'accompagnement des actifs hors du champ de l'emploi sur l'ensemble de notre territoire métropolitain, et par une convention de bonnes pratiques entre BGI et l'agence ADI. Cela dans un souci d'efficacité, de rationalisation de fonds publics en cette période de mutation forte que nous vivons ensemble.

La co-construction, la reconnaissance des compétences et des réussites de chacun, là aussi soyons des « faiseux » et non des « diseux » pour reprendre des termes qui vous sont chers dans cette assemblée.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres interventions ?

Sur le début de votre intervention, Madame, je ne peux qu'être d'accord, mais je constate que ce n'est pas ce qui se passe à l'heure actuelle au Parlement où le Sénat a voté des amendements donnant l'exclusivité de la compétence économique aux Régions. Ça voudrait dire que si on applique ce texte en l'état, BGI disparaît et qu'il n'y a plus qu'une seule agence de développement…

Ce n'est pas la peine de me dire non, Madame, c'est ce qui se passe au Sénat. Vous n'êtes peut-être pas d'accord avec ça, mais ne me dites pas que ce n'est pas ce qui se passe au Sénat. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Président de la CUF qui me téléphone vendredi en me disant : il faut faire quelque chose, voilà ce qui est en train de se passer.

On verra ce qui se passera à l'Assemblée Nationale, on verra quelle sera la position du gouvernement, je ne la connais pas. Mais ça je pense que ça serait une erreur grave.

Chaque territoire a sa place dans le développement économique en complémentarité, pas en hostilité naturellement. Je souhaite qu'entre ADI et BGI il y ait un code de bonne conduite, cela va de soi, mais dire que la Métropole de Bordeaux, 750.000 habitants, n'a plus à se préoccuper du développement économique c'est un non sens. J'espère que le bon sens prévaudra. Pas d'autres remarques ?Nous allons donc passer au débat budgétaire, puisqu'il n'y a pas de vote sur ce document.

Bordeaux, métropole européenne, ville fraternelle

PROJET DE MANDATURE 2014 – 2020

Sommaire

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne……p 5

1. Le projet urbain
    1.1. La livraison d'équipements majeurs
    1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers
2. Une ville connectée pour une vie mobile…….....p 7
    2.1. Se déplacer mieux et partout
    2.2. L'aménagement numérique du territoire
3. Attractivité économique, touristique et culturelle……..p 8

II – Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale …….. ……...p 10

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif……p 10
    1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois
    1.2. Préserver et encourager le lien social offert par le bénévolat

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie……..p 11
    2.1 Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire
    2.2 Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques
    2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture……..p 13
    3.1. Accéder aux savoirs
    3.2. La culture pour tous, partout

Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine.....p 14
    4.1. La santé
    4.2. Le Sport
    4.3. La ville nature
    4.4. La lutte contre la pollution

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations……...p 15
    5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public
    5.2. Gérer la vie nocturne
    5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

III – La méthode - Agir au plus près des besoins des habitants…….……....p 17

1. Agir au plus près des besoins des habitants……p 17
2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité……p 17
3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.…….....p 18
4. Démocratie quotidienne et concertation……p 18

Projet de mandature Bordeaux 2014 - 2020

Au cours des 20 dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée et a conquis son statut de métropole, au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996 – 2009- 2013), la ville a requalifié ses quartiers anciens, tout en lançant d'ambitieuses opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en sachant lancer des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le nouveau stade ou la future cité des civilisations du vin. La population, qui avait sensiblement décru au cours des décennies antérieures, est en hausse, avec une croissance, sur 20 ans, de l'ordre de 30 000 habitants, soit 15 %.

Tout ceci s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des enjeux environnementaux s'est affirmée dans l'agenda 21 dont la Ville s'est dotée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser ces acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXIème siècle, à la fois ambitieuse dans son développement, vers le million d'habitants dans les 20 ans à venir, attractive en termes économiques, et donc créatrice d'emplois et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Tel sera l'enjeu des prochaines années avec la volonté affichée de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises pour développer l'emploi et renforcer le rayonnement de la métropole et la mise en œuvre d'un Pacte de cohésion sociale et territoriale, dont l'ambition sera de renforcer la cohésion du corps social bordelais.

Notre environnement institutionnel va profondément muter au cours des prochaines années : l'Etat devra poursuivre sa cure d'amaigrissement, au fur et à mesure du transfert aux collectivités d'une part de ses prérogatives, les Régions vont voir leur périmètre agrandi, et leurs compétences dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de la formation et du développement, élargies, le devenir du Département est en débat, et, s'agissant des milieux urbains, le transfert d'une grande part de ses compétences aux futures métropoles est un fait acquis.

La création des métropoles, enfin, va se traduire par une sensible évolution des relations entre les communes et leur intercommunalité : la mutualisation et le transfert de compétences des communes vers les métropoles s'accompagneront d'une redéfinition des périmètres d'intervention, et d'une intégration des services, plus ou moins poussée selon les volontés politiques locales. Le « coefficient d'intégration » sera pris en compte par l'Etat pour la répartition de ses dotations.

La réforme territoriale devra apporter ainsi aux citoyens plus de lisibilité de l'action publique. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification des protocoles, normes, dispositifs de toute nature, une rationalisation et des économies d'échelles.

Sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat, en raison de l'importance de ses déficits, impactera fortement les collectivités. La ponction de 11 milliards d'euros échelonnée sur 3 ans, prévue par l'Etat sur ses dotations aux collectivités, après celle de 1,5 milliard en 2014 (soit 3,5 milliard en 2015, puis sans doute 7 en 2016 et au final 11 en 2017) aura d'importantes conséquences pour la Ville de Bordeaux. A terme, c'est de l'ordre de 25 millions d'euros annuels qui manqueront au budget de la Ville, soit l'équivalent de plus de 12 % des impôts locaux que la Ville perçoit, ou l'équivalent de 8 % de nos dépenses annuelles

de fonctionnement, et sur 4 ans, en cumulé, ce sont 55 à 60 millions d'euros qui disparaîtront des ressources de Bordeaux

Ceci est à mettre en parallèle avec une demande de services sans cesse croissante de la part des habitants : plus de places en crèches, plus de logements sociaux, plus d'animation en direction des populations, les conséquences de la réforme des rythmes scolaires... avec les emplois à créer pour accompagner ces nouveaux services.

Cette amputation des moyens municipaux devra ainsi être répartie entre les investissements, qui seront obligatoirement plus économes et sans doute étalés dans le temps, et les dépenses de fonctionnement. Il va donc falloir revisiter toutes les politiques, rationaliser les dépenses courantes, mais aussi ne plus intervenir partout, et au même niveau.

Dans ce contexte institutionnel et financier complexe, quels sont les défis auxquels nous devons répondre au cours du présent mandat :

- Comment, dans la compétition nationale et internationale, conserver et valoriser nos acquis, qui font aujourd'hui de Bordeaux, la 2ème ville préférée des Français, après Paris ?
- Comment garantir à chaque habitant un « droit à la ville » équivalent, garant du « bien vivre ensemble », quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou de revenus ?
- Comment poursuivre une croissance harmonieuse, avec de nouveaux quartiers à l'image de la ville constituée, garantissant partout mixité fonctionnelle (habitat, activités, services, équipements de proximité) et mixité sociale, et associant les habitants à la vie quotidienne de leur quartier ?

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir.

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne

Ville Centre, au cœur d'une agglomération en pleine mutation, Bordeaux doit contribuer au rayonnement métropolitain tout comme elle doit en tirer profit.
Par ses fonctions de centralité, par la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, par la diversité de son offre de logements, mais aussi de son offre culturelle, par le bien-être que l'on y ressent déjà, Bordeaux participe grandement à l'attractivité de toute la Métropole.
Bordeaux doit créer un cadre favorable à l'épanouissement de ses habitants et les conditions de développement de l'activité économique, donc de l'emploi.

1. Le projet urbain

Mise en service du tramway et réconciliation des deux rives ; aménagement des quais et création d'un arc de développement durable sur lequel s'égrainent de nouveaux quartiers ; mise en valeur de la ville entrainant son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco...
A partir des grandes lignes dessinées par le « projet urbain », Bordeaux s'est développée, embellie, dynamisée. Le rythme des changements a été intense, les chantiers ont été, et sont encore, considérables. L'effet produit ne l'est pas moins : Bordeaux s'est transformée en profondeur, tout en restant fidèle à elle-même. Et elle est devenue, au fil des ans, extrêmement attractive aussi bien pour les habitants, les touristes, que pour les étudiants, les entreprises et les investisseurs.

Située au 3ème rang des villes françaises pour sa croissance démographique, Bordeaux gagne de la population et de l'emploi. Avec l'objectif d'accueillir, sur l'ensemble des 28 communes qui composent la métropole, 300 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 et 100 000 nouveaux emplois, Bordeaux vise, pour sa part, à accueillir 100 000 nouveaux Bordelais ce qui implique la création de 25 000 emplois. Bien que spectaculaire, c'est une ambition parfaitement raisonnable. Car Bordeaux a des espaces disponibles. Bordeaux, en tant que cœur de la métropole, se doit de contribuer activement à la lutte contre l'étalement urbain. La croissance démographique et la croissance des emplois de la métropole est une nécessité pour figurer sur la scène européenne et rayonner hors de ses frontières.

Tout l'enjeu est alors de faire grandir la ville sans dénaturer le territoire. De repousser les limites de la ville sans rupture, pour qu'elle reste harmonieuse et à taille humaine. De créer une ville adaptée aux besoins et aux attentes de ses habitants et de ses entreprises, dans leur diversité. D'offrir une ville ouverte, attractive et rayonnante.

Agora, biennale de Bordeaux restera à la fois le laboratoire urbain d'idée, la vitrine du projet urbain métropolitain mais également le rendez-vous international des débats autour de l'architecture et de l'urbanisme.

1.1. La livraison d'équipements majeurs

La mandature verra aboutir de nombreux projets d'envergure donnant à la ville, et à la métropole, tous les atouts lui permettant de se hisser au rang des principales métropoles européennes : le nouveau stade (2015), la Cité des Civilisations du Vin (2016), la Gare Saint Jean rénovée et étendue côté Belcier (2017) qui se prépare à accueillir la LGV et à passer de 11 à 20 millions de voyageurs par an. Et plus au nord, dans le quartier du Lac, la réhabilitation du Parc des expositions (2016-2020).

1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages

Autour du fleuve cœur de ville, se dessinent de nouvelles centralités : au nord avec Ginko, les Bassins à flots et, en face, Brazza. Au sud, autour de la gare Saint Jean avec l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Des nouveaux quartiers qui ont leur propre

identité car il faut veiller à ne pas faire une ville « générique ». La co-élaboration de ces projets avec les habitants est une garantie de leur singularité.

Au cours de la mandature, de grandes opérations d'aménagement verront leur aboutissement :

¬ Ginko. Cet éco-quartier, desservi par le tramway et doté d'un groupe scolaire depuis 2014, fait désormais partie intégrante de la ville. Il s'articulera avec les bassins à flot et avec les Aubiers et s'inscrira dans un lien entre Lac et Garonne. Aujourd'hui 1000 familles s'y sont installées. La 3ème phase de cette opération qui concerne 500 logements et un centre commercial est engagée. L'ouverture d'un gymnase, qui sera aussi destiné aux habitants des Aubiers, est prévue en 2017. L'opération dans sa totalité sera achevée pour 2020 ; à terme, Ginko accueillera également une maison des danses et rassemblera 7000 habitants.

¬ Les Bassins à flots. Ce quartier d'histoire et d'avenir, couvrant 600 000 m2, est un projet d'urbanisme négocié unique en France. 4700 logements ont été jusqu'ici autorisés (sur 5500), 120 000 m2 d'activités économiques ont été conclues (sur les 220 000 prévus). Dès 2015, près de 3000 habitants nouveaux y vivront. En 2016, une école et une structure multi-accueil Bassins à flot-Chartrons ouvriront leurs portes mais aussi la Cité des Civilisations du Vin. Un campus urbain centré sur le capital humain, l'innovation et l'économie numérique sera accueilli avec de nouveaux établissements d'enseignement supérieur dédiés au numérique. En 2018, la rue Lucien Faure sera entièrement réaménagée. D'ici à 2019, de nouveaux hôtels d'activité se développeront le long des bassins (campus de Bissy, hôtel, entreprises numériques, etc.) ainsi qu'un multiplexe cinématographique en complément de l'activité culturelle de la Base sous-marine. D'ici 2020, 95 % des logements et des activités économiques seront livrés. A terme : 12 000 habitants, 4 000 étudiants vivront autour de commerces, services, bureaux, établissements d'enseignement supérieur, et équipements publics.

D'autres projets vont débuter ou monter en puissance dans les prochaines années ; ils permettront de maintenir croissance et dynamisme urbain :

¬ Brazza : 53 hectares au débouché du pont Chaban-Delmas ouverts sur le Parc aux angéliques. Les premiers permis de construire seront délivrés d'ici 2015 ; les premières grues apparaîtront dans deux ans. A terme, Brazza accueillera 4400 logements, des équipements et des activités économiques (150 000 m2) notamment de l'artisanat. Une idée force de ce projet est de partir des besoins et des moyens des personnes et de proposer des « volumes capables », destinés aux logements ou aux petites activités : des espaces libres, évolutifs, non finis permettant un accès à des prix raisonnables. L'arrivée des premiers habitants est prévue pour 2017. Le groupe scolaire Brazza devrait être construit d'ici 2018.

¬ Niel : l'aménageur a été choisi à l'été 2014 ; l'opération va rentrer en phase opérationnelle. Le quartier, essentiellement d'habitat (3200 nouveaux logements soit 5000 habitants environ) devrait commencer à se développer d'ici à 2020. Les premiers permis de construire pourraient être délivrés dès 2016. Les premiers grands jalons : l'arrivée des nouvelles archives municipales (fin 2015) et l'aménagement des magasins généraux sud de l'ancienne Caserne Niel (2018).

¬ Bordeaux Euratlantique, plus grande opération d'intérêt national (OIN) actuellement en France, entre également dans sa phase opérationnelle. La mise en service de la LGV en 2017 constitue, pour l'agglomération bordelaise, une opportunité de se doter d'un centre d'affaires d'envergure européenne mais également de créer des logements, des espaces publics de qualité, et de poursuivre l'ouverture de la ville sur le fleuve. L'opération la plus avancée est Saint Jean Belcier autour de la gare avec l'arrivée du siège de la Caisse d'Epargne à l'automne 2016, l'aménagement de la Halle Debat-Ponsan en 2016 et 2017 et,

dans les deux à trois ans, des hôtels et un premier ensemble de logements, En ce qui concerne l'OIN rive droite (Garonne Eiffel), les premiers projets pourraient se développer dès 2016-2017.

Par ces opérations et d'autres plus ponctuelles, Bordeaux contribuera à l'opération « 50 000 logements » portée par la métropole dont l'objectif est de construire rapidement des logements de qualité abordables autour des axes de transport collectifs.

2. Une ville connectée pour une vie mobile

2.1. Se déplacer mieux et partout

Urbanisme et mobilité sont étroitement liés. Il est donc fondamental de connecter les quartiers par les transports en commun, quel que soit le mode choisi, afin qu'ils soient des lieux d'échanges et de vie. L'extension prochaine des lignes de tramway permettra d'améliorer le maillage et de raccorder, les nouveaux quartiers entre eux. En ce qui concerne la ligne C : la première station « Berges du Lac » a été inaugurée en février 2014 et la mise en service de la ligne complète est prévue pour janvier 2015. La station « Berges de Garonne » constitue quant à elle, depuis juin 2014, le terminus de la ligne B sur Bordeaux nord et améliore ainsi la desserte du quartier Bacalan et son parc d'activités. De plus, la mise en service de terminus partiels début 2015 favorisera l'augmentation des fréquences en centre ville.
La desserte du quadrant Nord-Ouest de l'agglomération par la Ligne D du tramway et le Tram-Train du Médoc reste toujours un objectif.
Enfin le nouveau franchissement Jean-Jacques Bosc, dont les travaux vont débuter fin 2016, sera quant à lui livré début 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) orchestré par La Cub afin de dessiner le maillage futur du territoire en transports en commun, plusieurs études opérationnelles sont lancées, parmi lesquelles la liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles – Saint-Aubin-de-Médoc (mise en service envisagée : 2017) la desserte de l'aéroport par extension de la ligne A, ou encore une étude pré-opérationnelle sur une desserte circulaire en Transport en Commun en Site Propre empruntant les boulevards et la rive droite (liaison pont à pont).

2.2. L'aménagement numérique du territoire

Une ville attractive, c'est aussi une ville connectée, à très haut débit. Bordeaux se donne l'objectif de 90% des ménages et entreprises ayant accès à des débits supérieurs à 100 méga par voie filaire ou mobile, d'un service de wifi public gratuit présent sur les principaux espaces publics de tous les quartiers, sur le périmètre d'Euratlantique, et dans le quartier des Bassins à flot.
La Semaine Digitale (SDBX) témoigne de la vitalité de l'action de Bordeaux dans ce domaine. Par ailleurs, la ville sera maillée de lieux dédiés au numérique : Darwin, le Node, la philomathique, les sites d'enseignement supérieur aux Bassins à flot... Un travail d'optimisation des synergies entre ces différents lieux devra être entrepris.

Aujourd'hui la compétition mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipement, le poids démographique, le poids stratégique (fonctions de décisions) à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifiée par les investisseurs. Bordeaux est une ville marque. Elle doit continuer à démontrer son dynamisme économique, touristique et culturel et à rayonner au niveau européen.

3. Attractivité économique, touristique et culturelle

Sur le plan **économique**, l'objectif prioritaire est le retour à la croissance, durable et créatrice d'emplois. La Ville se doit de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises.

La création du Conseil des Entrepreneurs suscitera le dialogue avec les acteurs du tissu économique local, permettant d'identifier leurs problématiques, de les mettre en réseau et de dégager des actions innovantes.

Bordeaux affichant un taux de croissance de création d'entreprises le plus élevé des grandes villes françaises (+7,7% 2011/2013 source Insee), le soutien à l'entrepreneuriat sera un axe fort qui passe par l'animation de tout l'éco-système des acteurs de l'entreprenariat, et par le développement, la mise en réseau, en système ouvert et collaboratif avec en particulier les technopoles du territoire, d'un dispositif constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'une plateforme de prospection des projets issus des quartiers, d'un organisme de micro crédit, et des projets d'accélérateurs privés présents dans le dossier de candidature à la labellisation French Tech.

Collectivité partenaire impliquée dans la dynamique French Tech, la Ville est et restera particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire ; croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique, en organisant et développant le rendez vous incontournable de la Grande Jonction au sein de la Semaine Digitale.
La Ville aura le souci d'accompagner et de conforter les entreprises déjà existantes dans leur développement quotidien et dans leurs actions à l'international, dans les filières d'excellence (numérique, aéronautique, tertiaire supérieur, viti-vinicole) et en approfondissant les filières émergentes (nautisme, santé, économie circulaire, etc.)
Elle s'attachera également à dynamiser et renforcer sa structure commerciale et artisanale qui constitue à la fois un fort potentiel d'emplois mais aussi et surtout un véritable facteur de lien social dans les quartiers, et elle accompagnera également les professions libérales, forces vives de l'économie résidentielle sur le territoire. La Ville animera, valorisera et soutiendra l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale sous toutes ses formes, et s'engagera dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production/consommation et favoriser les créations d'emplois liés à ce nouveau modèle économique.

Sur le front de l'emploi, en fonction des évolutions des publics en demande d'emploi, la Ville adaptera ses actions internes et externes portées par ses structures Maison de l'Emploi, Mission Locale et dispositif PLIE. Elle développera des actions spécifiques pour créer des passerelles entre les nouveaux emplois et les Bordelais, avec en particulier l'animation autour des grands projets et la création d'un palmarès annuel des entreprises qui recrutent.

Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, la Ville contribuera auprès de BGI, et avec l'ensemble des acteurs concernés, à développer une politique offensive de marketing territorial pour développer le rayonnement de Bordeaux et attirer de nouvelles entreprises du territoire.

Sur le plan **touristique**, Bordeaux continuera de s'appuyer sur les trois piliers qui font sa force, aujourd'hui reconnue dans le monde entier : le patrimoine, le fleuve et le vin.
Les nouveaux grands équipements viendront conforter l'offre et accroître l'attractivité de Bordeaux.
La Ville poursuivra sa politique de grands évènements (Bordeaux Fête le Vin, Bordeaux Fête le Fleuve mais aussi l'Euro 2016) et sa stratégie de développement du tourisme d'affaires.

Le champ d'intervention de l'office du tourisme sera étendu à la métropole de façon à promouvoir l'ensemble de son territoire.

Sur le plan **culturel**, Bordeaux, à travers son Document d'Orientation Culturel, renforcera son rayonnement en poursuivant le travail de structuration des filières par la mise à disposition d'outils adaptés aux artistes professionnels ou amateurs : lieux de diffusion (salle des fêtes du Grand Parc), de création, logements ateliers, pérennisation de l'aide à la création, soutien à l'international pour des projets communs (après Los Angeles, Japon notamment), développement de fabriques culturelles (Pola à Niel, Manufacture Atlantique), renforcement des pôles d'excellence du territoire (campus d'enseignement artistique à Sainte Croix)…

En développant l'excellence de ses établissements tels que l'Opéra de Bordeaux, le CAPC ou encore des structures telles qu'Arc en Rêve, et en offrant aux actuels et futurs artistes bordelais les moyens de développer leur activité, notre ville s'est positionnée comme modèle de métropole culturelle. Par ces actions, et par la richesse d'une programmation de plus de 300 évènements par an, la politique culturelle est devenue un levier d'attractivité important pour Bordeaux. La biennale Agora se situe également dans cette perspective.

Enfin, de nouveaux équipements viendront conforter cette offre : Les Archives Municipales à la Bastide, le Muséum d'Histoire Naturelle, la Maison des Danses à Bordeaux Maritime ou encore la MECA et la grande salle de spectacle à Floirac.

Au-delà de l'offre culturelle, il s'agira de créer les conditions permettant de donner à tous l'envie de culture. Cela implique de mettre les quartiers au cœur du projet culturel pour structurer et valoriser les pratiques amateurs et disposer pour cela de suffisamment de lieux d'expression culturelle.

L'apprentissage et la pratique de la culture devront également se faire dès le plus jeune âge et s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et aux modes de vie des familles : amplitudes d'ouverture mieux adaptées, tarification ciblée, etc.

L'art dans l'espace public sera développé au travers de la commande d'œuvre d'art pour l'espace public ou, par exemple, la retransmission sur grand écran de l'Opéra de Bordeaux. Il faudra veiller avec attention à ce que tous les lieux de culture soient accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Pour nourrir ces lieux, la Ville s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de favoriser la création et l'innovation. Il s'agira bien sûr d'un accompagnement financier quand cela est possible (fond d'aide à la création), mais cela peut également prendre la forme d'une aide logistique ou d'un apport d'expertise, (extension de la Rock School Barbey par exemple).

Le soutien à la création passe également par la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats innovants : la Ville développera ses relations avec les acteurs privés de la culture qu'il s'agisse de libraires, de galeries d'art, de cinémas ou de labels indépendants. Il s'agira également de formaliser la reconnaissance d'une vie culturelle nocturne en lien avec les états généraux de la Nuit à Bordeaux afin d'adapter l'offre culturelle aux nouvelles pratiques.

Il faudra enfin engager une dynamique collective au profit de pôles d'excellence (cirques à Bègles, photographie à Mérignac, campus Sainte Croix, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine

D'autre part, le transfert à la future métropole de grands équipements culturels d'agglomération et les mises en réseau de ressources et de projets portés par chaque commune, pourront être autant d'opportunités pour renforcer une coopération et une mobilité des publics qui se jouent déjà à l'échelle métropolitaine.

II - Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale

Parce que l'attractivité d'un territoire repose majoritairement sur sa capacité à être inclusif, Bordeaux doit offrir à ses citoyens la possibilité de s'insérer dans la société, de se loger correctement, de bénéficier de services de proximité de qualité et d'accéder aux savoirs à toutes les étapes de leur vie, le tout dans un environnement à la fois sain, bienveillant et stimulant. C'est l'objet du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Si Bordeaux rayonne par son patrimoine, sa qualité de vie et son dynamisme, elle doit aussi être exemplaire et offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer économiquement et socialement, d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de ce développement.

1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois

La Ville s'est investie dans l'aide à la création d'entreprises. La mise en réseau des différentes structures d'accueil et d'accompagnement avec les organismes de microcrédits et les associations intervenants dans l'accompagnement à la création d'entreprises devient une priorité pour détecter les porteurs de projets dans tous les quartiers et leur offrir un réel service d'accueil, de conseils, de formation, d'hébergement et de financement.

Dans le domaine de l'insertion et la réinsertion par l'emploi, les actions portées par la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale pour les jeunes devront être maintenues malgré le désengagement financier de l'Etat.
Les clauses d'insertion désormais inscrites dans les marchés publics et les grands projets (Nouveau stade, Cité des Civilisations du Vin…) devront être multipliées pour bénéficier notamment aux quartiers aujourd'hui en difficulté mais qui demain seront métamorphosés par le projet urbain. C'est le cas d'Euratlantique où les habitants doivent s'inscrire et tirer bénéfice de la mutation de leur environnement.

Les actions portées par le tissu associatif dans les quartiers seront également encouragées, comme, par exemple, le forum Emploi Commerce organisé par la Ronde des Quartiers qui présente chaque année environ un millier d'offres d'emplois proposées par les grandes enseignes à Bordeaux.

1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat

Parce qu'elles établissent une forme de dialogue, parce qu'elles concourent à impliquer les citoyens dans la vie locale, parce qu'elles irriguent tous les champs du « vivre ensemble », parce qu'elles connaissent le territoire, parce qu'elles développent des capacités d'initiatives et apportent des réponses innovantes, parce qu'elles sont basées sur la notion de partage, les structures associatives permettent aux bénévoles de jouer un rôle social, quel que soit leur âge, leurs compétences et leurs disponibilités.

La collectivité a la responsabilité d'encourager, d'accompagner et de soutenir les initiatives citoyennes, solidaires et inventives, quel que soit leur champ d'action.
Elles créent du lien, sont inclusives et garantes d'une meilleure cohésion sociale. Elles doivent permettre, notamment aux séniors, de s'investir dans une mission en lien avec leurs compétences.

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie

Habiter la ville, c'est d'abord avoir un toit. C'est aussi vivre dans son quartier, avoir accès à des équipements de proximité, à des espaces publics pour une qualité de vie au quotidien. Et ce, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses moyens. Plus de 2000 nouveaux habitants s'installent chaque année à Bordeaux. C'est un défi de les loger tous, avec des habitations adaptées à chacun. D'autant qu'à la croissance démographique, et au vieillissement de la population, s'ajoutent les phénomènes de décohabitation qui conduisent à des besoins en logement accrus et évolutifs au fil du temps.

2.1. Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire

Plus de logements, et plus de logements sociaux
Près d'un tiers des nouveaux logements que doit produire la métropole d'ici 2030 devra être fourni par la ville centre. Et sur ces 3000 logements, 1000 seront des logements sociaux. En la matière, la ville fait depuis plusieurs années des efforts conséquents en imposant 55 % de logements aidés (dont 35% de locatifs) dans toute opération d'envergure. D'ici à 2030, la Ville aura augmenté de 80 % le nombre de logements sociaux, et aura participé à la réhabilitation de tous les quartiers d'habitat social. De 2014 à 2020, au moins 6500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront réalisés, soit deux fois plus que sur les six années précédentes.

Rénover et renouveler les quartiers anciens ou les quartiers d'habitat social
La Ville poursuit de façon très active la rénovation de ses quartiers anciens, à travers le programme [Re]Centres. Dans ces quartiers, un certain nombre d'équipements et d'infrastructures seront rénovés ou réalisés, notamment : réhabilitation palais des sports ; espace sportif et associatif Victor Hugo ; Halle des douves ; Cours de l'Yser ; place André Meunier ; école élémentaire Barbey...
La rénovation du Grand Parc avance également de façon significative : les bailleurs sociaux y investissent largement. Les efforts de la collectivité porteront d'ici, 2020 sur les espaces publics et le parc lui-même et sur les équipements (crèche en 2016), salle des fêtes (ouverture prévue pour 2016). Cette dernière, qui a fait l'objet d'une large démarche de concertation, sera un lieu de lien social pour le quartier, et au delà. Il sera le symbole de la transformation du Grand parc.

Par ailleurs, le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2/ 2014-2024) va cibler des quartiers conjuguant renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique. Il est à espérer que les Aubiers et la Benauge, sites candidats, seront retenus. D'ores et déjà des travaux sont programmés par la Ville sur la Benauge : réhabilitation du groupe scolaire (2016), parc Pinson (2017), piscine Galin.

2.2. Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques

Pouvoir habiter la ville concerne tous les Bordelais, même les plus fragiles. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, ciblés, voire audacieux.

Les seniors
90 % des seniors vivent à domicile. C'est leur souhait, et la collectivité doit contribuer à les maintenir chez eux le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions. A cet égard, la mise en place de réseaux d'aide à domicile (livraisons, services à la personne) est une action indispensable, de même que le renforcement des dispositifs d'accompagnement médico-sociaux. Dialoguer, maintenir le lien, insérer les seniors dans la vie de quartier pour combattre l'isolement, sont également des priorités. Quand cela n'est plus possible, le

développement de lieux adaptés et d'établissements à taille humaine est une nécessité. A ce titre, la Ville achèvera la rénovation du parc de Résidences pour Personnes Agées (gérées par le CCAS) et demandera la réalisation sur les 6 ans d'au moins 3 EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) supplémentaires pour faire face à la croissance des populations très âgées.

Les plus fragiles
Respecter et protéger le droit à la ville impose de n'oublier personne. Pour les plus exclus, les invisibles, la Ville poursuivra son travail de médiation et ses actions d'accompagnement pour sortir de l'habitat précaire et trouver des formes de relogement, pour simplifier la vie quotidienne et favoriser l'intégration dans la vie collective. La Ville s'attachera à mettre en place des solutions simples, efficaces et innovantes : création d'un pôle d'accueil d'urgence boulevard A. Daney, pensions de familles (création de 4 nouvelles pensions), bagagerie, résidences/hôtellerie à vocation sociale, foyers de jeunes travailleurs...A titre d'exemple, le foyer des Douves et le Repos maternel seront modernisés et adaptés aux familles.
Pour les jeunes, travailleurs ou étudiants, le nombre de résidences habitat jeune sera doublé d'ici 2020.

Favoriser l'accès au logement
La première étape pour accéder au logement est l'accès à une information personnalisée. Dans ce cadre, des outils tels que le PIMMS (Point Information Médiation Multi usages), le point info logement du CCAS (Cité municipale et dans les quartiers) permettent d'accompagner et soutenir les habitants dans leur démarches de logements. Pour les primo-accédants, le dispositif « passeport premier logement » est aussi à poursuivre.

Stimuler toutes les formes d'expérimentation et d'innovation
Mutualisation d'espaces, colocations/cohabitations, résidences intergénérationnelles, habitat évolutif, habitat participatif, volumes capables (non finis)...sont autant de champs à investir. L'implication des habitants à la conception de leur logement est centrale, et doit être développée.
Par ailleurs, le numérique sera de plus en plus une clé du mieux vivre ensemble. Les pistes d'actions sont multiples : consultations télémédecine en EHPAD, domotique pour aider au maintien à domicile, solution de conservation d'une identité numérique, accès à des services médicaux et d'hébergement d'urgence, etc.

2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

Au delà du logement, les différents quartiers de la ville doivent proposer une offre de services adaptée et attractive notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

La garde du jeune enfant est une préoccupation majeure des familles. Il est donc nécessaire de développer l'offre d'accueil sous toutes ses formes. Fin 2014, ce sont plus de 5 000 places qui seront disponibles, permettant l'accueil de 6400 enfants soit 70 % des enfants de 0 à 3 ans. Cet effort sera poursuivi, avec l'objectif de parvenir, sur la durée du mandat, à un taux de couverture supérieur à 75 %. Compte tenu de la croissance de population attendue, cela signifie, tous modes de garde confondus, un objectif de 8000 enfants accueillis d'ici 2020, soit une progression de 25 %. A titre d'exemple, un plusieurs chantiers sont en cours ou programmés : crèche Détroit (Caudéran 2014), réhabilitation de la crèche Albert Thomas (2015), crèche du Grand Parc (2016).
La Ville favorisera le développement des modes de gardes et d'accueil innovants : Maisons d'Assistantes Maternelles, micro-crèches, crèches d'entreprises, accueil sur les horaires décalés, espaces de dialogue et de soutien à la parentalité.

Concernant les structures d'accueil pour les enfants, les équipements sont nombreux et répartis sur le territoire : 31 centres sociaux et d'animation, des espaces de vie sociale et maisons de quartier permettent de poursuivre l'animation socio-culturelle au cœur des quartiers.

Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.

3.1. Accéder aux savoirs

Une Ville fraternelle c'est aussi garantir à tous les bordelais l'accès aux savoirs et à la culture, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs ressources.

Pour cela, le Projet Educatif Global de la Ville, basé sur le principe de l'éducation partagée sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou encore extrascolaire) sera déployé et visera à donner aux plus jeunes les moyens de réussir et s'épanouir à toutes les étapes de leurs apprentissages.

La Ville compte une centaine d'écoles et 11 bibliothèques, réparties dans les quartiers, sans compter les politiques éducatives développées au sein de chaque institution bordelaise (musées, conservatoire, archives…). Celles-ci auront un rôle à la fois éducatif et culturel par la diffusion de l'information, l'encouragement à la lecture, l'ouverture aux autres media et aux arts, dans une démarche de proximité. La carte jeunes continuera son déploiement avec de nouveaux partenaires et les initiatives numériques seront multipliées (boites expo du Capc, journées Culture Numérique…)

La Ville poursuivra le développement de l'offre numérique dans les écoles (tableaux numériques, espace numérique de travail) et la diffusion de tablettes numériques.
Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires sera l'occasion d'élargir le champ des activités proposées aux enfants (sport, culture, éco citoyenneté) dans une logique d'équité territoriale.

Enfin, l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire reste une priorité et en particulier pour les enfants en difficulté prononcée, le dispositif d'accompagnement individualisé sera élargi à l'ensemble du territoire.

3.2. La culture pour tous, partout

Favoriser l'équité culturelle, en s'adressant notamment aux publics éloignés, est une ambition prioritaire. La coopération avec les acteurs sociaux et sociaux culturels sera encore renforcée, tel que le prévoit le Document d'Orientation Culturelle.

L'accompagnement des pratiques amateurs bénéficiera d'une attention toute particulière, via le projet numérique du Conservatoire et son déploiement dans les quartiers mais également par le renforcement des interactions entre les logiques amateur et professionnel.

La meilleure adaptation des établissements culturels aux temporalités urbaines sera aussi une priorité : offres hors les murs (biblio-sports, biblio-plage, politique audiovisuelle de l'Opéra), développement d'un pass musées, de tarifications ciblées mais également horaires d'ouverture mieux adaptés. La réforme des rythmes scolaires a également donné lieu à la création de plus de cinquante ateliers pour les écoles avec les établissements culturels. L'art dans l'espace public sera, dans le même esprit, fortement accompagné (cultures urbaines, patrimoine du XXème siècle…)

Enfin les modes collaboratifs seront revisités dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire notamment via la mise en place d'un conseil consultatif des acteurs

culturels chargé de suivre la mise en œuvre du Document d'Orientation Culturelle mais également de coopération intercommunale dans une logique de synergie et de solidarité territoriale.

Pour les plus âgés et parce qu'il est impératif de pouvoir accéder aux savoirs tout au long de sa vie, la Ville poursuivra son soutien aux cycles de conférences publiques, aux universités du temps libre, aux enseignements délivrés par la Société Philomatique de Bordeaux dont les contenus seront ouverts aux technologies numériques.

Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine

La qualité de vie de Bordeaux, reconnue nationalement et au-delà, est un atout majeur de la ville qu'il faut préserver. L'agenda 21 et le plan climat de la ville donnent le cadre dans lequel il faut évoluer.

4.1. La santé

La qualité de vie passe par la santé et la possibilité de bien vieillir dans la ville. Le Contrat Local de Santé va permettre de réduire les inégalités d'accès à la santé - la prévention dédiée aux enfants, aux jeunes et le soutien à la parentalité seront développés - mais aussi de repérer et soutenir les personnes isolées ou vulnérables (malades d'Alzheimer ou personnes âgées dépendantes) afin de leur permettre de conserver aussi longtemps que possibles leur autonomie. Une attention sera également portée sur l'accès à la couverture sociale avec un accompagnement des publics fragiles vers une couverture santé adaptée à leurs besoins et leur situation financière. Par ailleurs, la lutte contre l'habitat insalubre sera poursuivie (1000 sorties/an).
Enfin, la qualité de l'alimentation est également un facteur important et la Ville va poursuivre ses efforts envers les producteurs régionaux dans les repas qu'elle distribue dans les écoles ou les clubs séniors.

4.2. Le Sport

La ville doit créer pour ses habitants les conditions d'une vie saine avec un accès aux activités physiques et sportives pour tous en lien avec les clubs sportifs dans les quartiers mais également par l'encouragement des pratiques libres grâce aux équipements de proximité (Skate Park, gymnases dans les quartiers, etc.) ou à travers la réforme des rythmes scolaires dans le cadre des temps d'activité péri-éducatifs.
Le sport joue également un rôle important de créateur de lien social : les événements sportifs seront développés pour illustrer les enjeux de la pratique sportive et l'encourager. Les grands rendez-vous tels que l'Euro 2016 et le Marathon de Bordeaux seront l'occasion de mobiliser l'ensemble du monde sportif et du secteur associatif.

4.3. La ville nature

Le bien-être dans la ville, c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public (avec par exemple la démarche « Caudéran ville-jardin », développée dans le cadre du projet urbain). C'est mailler les quartiers d'espaces végétalisés de proximité et offrir à chaque bordelais un jardin ou un espace végétalisé significatif à moins de 400m de son domicile. Parmi les aménagements structurants du projet urbain, le parc aux angéliques le long de la rive droite sera achevé d'ici 2020 et sera doté d'un ensemble d'équipements sportifs.
La ville verte, c'est aussi donner les moyens aux bordelais d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie au travers des initiatives de végétalisation de rues et de jardins collectifs qui sont des lieux de partage, de rencontre, de lien social

Enfin, la nature en ville apporte non seulement un cadre de vie plus agréable et plus apaisant, mais aussi plus sain, un espace de respiration, une meilleure régulation des températures dans la ville, un accroissement de la biodiversité, etc.

Sur ce volet, des aménagements destinés à préserver et développer les continuités écologiques dans la ville seront réalisés.

4.4. La lutte contre la pollution

Enfin, l'effort en matière de lutte contre les nuisances sonores doit être poursuivi avec la réalisation régulière d'études sonométriques et l'adoption d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air comme la maîtrise des consommations d'énergie fossile dans les bâtiments municipaux mais aussi pour les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. grâce notamment au développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux ou le développement des zones 30 doivent également permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique.

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

Bordeaux est une ville paisible : elle n'est pas coutumière des débordements. Elle est diverses dans ses usages et ses rythmes et doit permettre à chacun de trouver sa place sans craindre d'être stigmatisé ou de faire l'objet de discrimination.

5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public

L'assurance des conditions de cohabitation de tous sur les espaces publics est un facteur essentiel de la tranquillité et surtout du sentiment de sécurité. L'action de la ville, à travers le travail de prévention de la police municipale et la médiation des équipes du CCAS, permet de réguler l'apparition de conflit entre usagers des espaces publics, commerçants et publics en difficulté. Cette régulation a pour but tant un apaisement des tensions qu'un changement de regard les uns envers les autres mais elle doit être le fruit d'un travail partagé et co-construit entre tous.
Une convention de coordination entre la ville de Bordeaux et la direction départementale de la sécurité publique fixe par ailleurs les prérogatives de chacun afin maintenir la tranquillité publique. La police municipale traite ainsi toutes les incivilités qui troublent la vie quotidienne des administrés (stationnement irrégulier, nuisances sonores, insalubrité, etc.) et la police nationale agit sur les comportements délictueux et criminels. Des opérations coordonnées régulières entre ces services permettent de rassurer les habitants et contribuent à prévenir la délinquance.

5.2. Gérer la vie nocturne

Mais la cohabitation c'est aussi l'équilibre entre les différents usages de la ville. La vie nocturne, par exemple, ne doit pas entraîner de nuisances pour les riverains et une confrontation avec le public festif. En complément des mesures de prévention et de lutte contre les incivilités, tous les acteurs doivent participer aux discussions (jeunes, professionnels de la nuit, institutions, etc.) afin de mener une réflexion de fond sur la vie nocturne dans son ensemble (sécurité, santé, offre culturelle, accès aux services, etc.) à l'aube d'une agglomération millionnaire et active 24h/24. A cette fin, la Ville organisera prochainement les Assises de la nuit qui réuniront l'ensemble des parties prenantes pour définir des règles de vie en commun sur ce thème sensible.

5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

Quel que soit son handicap, son sexe, sa religion, chacun doit trouver sa place dans la ville et la lutte contre toute forme de discrimination est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Cela intervient à tous les âges.

Concernant la lutte contre les discriminations, au-delà du travail des instances existantes (Cobade, Bordeaux Partage, Conseil de la diversité, etc.), un observatoire de l'égalité sera crée afin de réaliser un diagnostic des discriminations qui servira à la réalisation et à la mise en œuvre d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations.
Ce plan, à destination tant des services de la Ville que des partenaires contractuels ou des opérateurs sans lien juridique avec la Ville, se déclinera sur quatre thèmes : emploi, logement, accès aux services publics, accès aux biens et services privés.

D'autre part, des temps forts – Bordeaux Plurielle, La nuit des spiritualités, etc.- auront pour but de rassembler régulièrement tous les Bordelais autour de l'inter-culturalité, la tolérance et la diversité.

S'appuyant depuis 2011 sur la charte « Bordeaux ville et handicaps » et saluée par le label national « Destination pour tous », la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées se traduira par la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports et entre parfaitement dans la logique du pacte de cohésion sociale et territoriale, aussi bien dans ses intentions (le droit à la ville pour tous), que dans sa dimension transversale (car elle touche à toutes les politiques publiques) ou encore dans sa déclinaison sur l'ensemble des quartiers.

L'ambition de cette politique, qui est aussi le fruit d'un dialogue continu avec les associations et les partenaires institutionnels, se déclinera, pour la mandature, à travers quatre objectifs principaux : l'emploi/la formation, l'handiparentalité, le logement et l'accessibilité.

Ainsi différentes actions seront menées autour de ces thèmes ; elles se retrouvent dans chacun des axes du Pacte. C'est le cas notamment de la création d'un salon des métiers du handicap et le forum annuel de l'emploi, des innovations en faveur de l'habitat pour des personnes handicapées, de la poursuite du plan d'accessibilité des bâtiments publics, l'organisation des rencontres « Destination pour tous », de l'objectif de 100 % des écoles accessibles aux personnes handicapées d'ici 2018 etc.

Cette politique se traduira aussi par des actions de sensibilisation et par la mise en œuvre de projets pilotes en lien notamment avec le Forum des innovations de Bordeaux.

III - La méthode : agir au plus près des besoins des habitants

Parce qu'il ne saurait y avoir de cohésion sociale sans écoute et sans proximité, le quartier devra rester au cœur des politiques publiques afin de garantir une métropole à taille humaine et une haute qualité de vie.

1. Agir au plus près des besoins des habitants

Huit maires de quartiers et une présence des personnels municipaux sur le terrain garantissent la déclinaison des grandes politiques de l'agglomération à l'échelle des quartiers.

La déclinaison du projet de mandature
L'ambition d'une métropole comme Bordeaux doit se situer à plusieurs échelles. Si la vocation européenne est légitime et souhaitable, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale se mesure à l'échelle de la ville et plus encore à l'échelle des quartiers. Il faut ainsi poursuivre et approfondir, dans les six années à venir, le travail engagé en matière de territorialisation et de renforcement de la proximité car une grande agglomération comme Bordeaux se doit de répondre de la meilleure façon possible aux attentes différenciées des quartiers qui la composent.

Renforcer la proximité - Des agents sur le terrain
Cette organisation en huit quartiers a permis de renforcer l'écoute apportée aux habitants et d'améliorer les réponses aux demandes de ceux-ci en mettant sur le terrain prés de 500 agents de proximité (police, propreté, agent de proximité, contrôleurs, etc.). L'objectif pour les années à venir est bien de maintenir la qualité d'écoute apportée aux habitants et usagers, renforcer la qualité de l'intervention de proximité et de le faire de manière concertée avec tous les acteurs concernés : professionnels, usagers, habitants.
Cette proximité trouvera également, à travers les outils numériques, un nouveau vecteur de prise en charge avec notamment l'objectif de proposer 80% des formalités en ligne et des services accessibles en mobilité avec « ville en poche » : plateforme de gestion des demandes, dématérialisation du stationnement et intermodalités des transports, etc.

Un quartier – Un projet.
Une analyse des besoins sociaux sera réalisée par le CCAS à l'échelle de chaque quartier, cette analyse objective sera complétée par un diagnostic itératif réalisé avec les élus de quartiers, les habitants, et les services de la ville afin de mieux connaître et comprendre le ressenti de chacun. Cette démarche permettra de définir le projet sur le quartier en déclinant les cinq axes du pacte social en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque quartier.

2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité

Déploiement du tramway, limitation de la voiture en ville, développement des zones 30 ou « zones de rencontres ». La ville s'apaise. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement, là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela, il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou « actifs » : marche, vélo (objectif part modale : 15% à l'horizon 2020) et à réglementer le stationnement en ville. D'ici 2020, la plus grande partie de l'intra-boulevard sera passée en zone 30. La circulation sur la place Gambetta sera sensiblement allégée. Les nouvelles solutions de mobilités vont également continuer à progresser : véhicules électriques, vélos en libre service...

En matière de stationnement, la poursuite du déploiement des moyens de paiement dématérialisés et l'extension des zones règlementées permettront de limiter la pression sur le stationnement pour les utilisateurs du centre de l'agglomération et de garantir de la disponibilité aux résidents.
La question de la tarification devra être traitée, en lien avec la métropole, de façon à assurer la complémentarité entre le stationnement sur voirie et en ouvrage.

La mutation des quartiers accompagne les mutations démographiques et sociétales. Dans ce cadre, la ville développe des espaces publics et des équipements qui favorisent une vie de quartier, presque une vie de village. De nombreux projets sont en cours ou programmés à l'échelle des quartiers : réhabilitation de places (Colonel Raynal, Nansouty, André Meunier, place de l'Europe), d'équipements scolaires (réhabilitation du groupe scolaire Condorcet et école de la Benauge), d'équipements sportifs (gymnases Victor Hugo et Ginko) ou culturels : bibliothèque de Caudéran (2017), maison des danses Ginko. Dans un contexte de contrainte financière, la programmation de ces nombreux travaux devra s'étaler sur la durée de la mandature et le coût de réalisation sera optimisé. A ce titre, des initiatives en matière de regroupement et de mutualisation des équipements publics (entre quartiers, mais aussi diversification des usages, ouverture sur des créneaux non utilisés, par exemple pour les écoles) seront développées.

3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.

La maîtrise de l'occupation du domaine public – règlementation des activités et contrôle.
La ville va continuer de jouer son rôle dans le développement et la règlementation des activités commerciales (terrasses, étalages, restauration ambulante, etc.), mais aussi lors des nombreuses manifestations dans un souci de partage harmonieux de l'espace public entre les usagers et les riverains. Les agents municipaux assureront une surveillance quotidienne et le signalement des dysfonctionnements qui seront signalés par les usagers. La plateforme téléphonique « allo mairie proximité » sera confortée dans son rôle de collecte des doléances.

La proximité – préservation du cadre de vie.
Pour préserver une qualité de vie, les missions sur la propreté seront optimisées dans le cadre d'un rapprochement des équipes de la propreté de la Ville et les équipes de collecte de La Cub : cela concerne l'enlèvement des déchets sous toutes leurs formes (encombrants, déchets verts, déchets hors bac, etc.). Cela concerne également le nettoiement des tags, les panneaux d'information, les corbeilles, les sanitaires automatiques, les cendriers.
La Ville s'efforcera de simplifier les démarches et l'accès à l'information notamment au travers des outils numérique (« ville en poche »).

4. Démocratie quotidienne et concertation

Les bordelais sont attachés au dialogue. Cette tradition, érigée en principe de gouvernance, se déploie à l'échelle de la ville comme à celle des quartiers. Les outils et instances de dialogue sont nombreux et vivants. Les conseils de quartier et leurs commissions permanentes sont devenus les espaces d'écoute et d'échanges privilégiés où riverains, partenaires, associatifs se retrouvent, proposent, font progresser la concertation, partout dans la ville.

La gouvernance locale facilite et promeut la co-construction car la ville se construit pour et avec les habitants. Il est donc nécessaire de permettre aux citoyens, et à tous les acteurs de la Ville, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, qu'il s'agisse de la co-élaboration de nouveaux quartiers et de projets d'aménagement (via des « ateliers » notamment), ou de la gestion et l'animation de la ville au quotidien. Il est effectivement essentiel de donner aux bordelais les moyens d'améliorer eux même leur cadre de vie, notamment les espaces de proximité qui sont des lieux de rencontre, de mixité et de solidarité. A cet égard, la Ville encourage les initiatives et peut leur apporter un appui technique. C'est le cas par exemple du travail de rénovation des aires de jeu d'enfants réalisé en concertation avec les parents et les assistantes maternelles.

Si la Ville lance de nombreuses démarches de concertation en direction des citoyens et développe la e-démocratie, elle s'attache également à faire remonter des projets, à s'appuyer sur les citoyens « éclaireurs ». A ce titre, sera lancé un Forum des Innovations Bordelaises dont le but est de recueillir, fédérer et valoriser les solutions pragmatiques imaginées par les Bordelais

Mettre l'homme au cœur des réalisations et mobiliser chaque part de la société (habitants, associations, partenaires...) autour d'ambitions partagées, sont des valeurs essentielles pour Bordeaux. Pour que la ville corresponde aux besoins des habitants, pour que les services rendus soient proches des attentes, pour éviter le phénomène de « consommation » des services publics. Parce que l'habitant n'est pas seulement usager, il est aussi, et tout à la fois, expert, créateur, citoyen.

Rapport en Conseil Municipal - 15 décembre 2014

Bordeaux, métropole européenne, ville fraternelle

Projet de Mandature 2014 - 2020

Contexte et objectifs

La nouvelle mandature qui s'est ouverte, l'avancée des projets qui transforment profondément Bordeaux, les attentes d'une population croissante, mais également l'évolution d'un contexte institutionnel et financier qui impacte fortement nos politiques publiques, nécessitaient une actualisation de la feuille de route de la Ville de Bordeaux.

La dynamique engagée depuis une vingtaine d'années doit être poursuivie et notre ambition réaffirmée : celle de faire de Bordeaux une métropole de référence à l'échelle européenne tout restant une ville fraternelle garantissant, pour chaque habitant et dans chaque quartier, le droit à la ville et la qualité de vie.

La création de la métropole au 1er janvier 2015 va se traduire par une évolution majeure des relations entre les communes et l'intercommunalité. La Ville de Bordeaux est au centre de ce processus institutionnel avec la mise en place de la mutualisation des services. De plus, en tant que ville-centre, Bordeaux est le cœur, la locomotive de la métropole qui se développe ; elle contribue donc pleinement à son dynamisme, son attractivité et son rayonnement, tout comme elle doit en tirer profit.

Métropolisation, contrainte financière, mutualisation : autant d'éléments nouveaux et importants qui, sans remettre en cause les grandes orientations stratégiques de la Ville de Bordeaux, engagent à une actualisation de son projet.

A cette fin a été conçu et rédigé un document synthétique, destiné tant aux élus qu'aux agents, aux partenaires institutionnels et au public, exposant les grandes lignes du projet stratégique de la ville Bordeaux pour la mandature 2014-2020.

Ce projet de mandature n'a pas vocation à remplacer mais simplement à synthétiser et à actualiser les documents existants (feuilles de route sectorielles, projets annuels de performances, etc.). Il a pour fonction de donner, dans un format volontairement léger, un cadre général et stratégique à l'action de la Ville.

En cela, il ne mentionne pas de manière exhaustive l'ensemble des projets et des actions qui sont programmés sur la mandature. En revanche, si chaque projet ne peut y être expressément cité, chacun s'inscrit dans les grandes orientations qui y sont présentées, chacun y trouve sa place et son sens.

Méthode

Ce projet de mandature n’est pas un document figé. Il fera l’objet d’une remise à jour chaque année, au moment du débat d’orientation budgétaire, au regard de l’avancement des projets et au fur et à mesure du processus de métropolisation.

En termes de structuration, après une brève mise en contexte et un rappel des nouveaux enjeux tant institutionnels que budgétaires, le projet de mandature se décline à travers les trois principaux objectifs poursuivis par la Ville : assurer la place de Bordeaux au cœur d’une métropole européenne, garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale, agir au plus près des besoins de habitants. Ce document s’attache à mettre en exergue la transversalité des actions et des politiques publiques municipales.

Calendrier

Il est proposé de présenter ce document au Conseil Municipal concomitamment au Budget Primitif 2015 et de programmer son actualisation, chaque année, lors du débat d’orientation budgétaire (DOB).